

PROCES-VERBAL du CONSEIL du 10 DECEMBRE 2024

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Christine LEGUET, Geneviève MOULINIER, Véronique PAILHET,

Mrs Sébastien BATAILLE, Mr Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Mr Claude LELEU, Maximiliaan VAN DER ZEE. Pierre-Emmanuel BLANC,

Absents excusés :

Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Max VAN DER ZEE

Jean-Luc LAMOUREUX .donne pouvoir à Viviane DUVAL.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h. 34.

Le procès verbal de la réunion du 5 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibération sur la protection complémentaire santé et prévoyance des agents ;
- Délibération d'adhésion à la convention de prestation du service pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine auprès du SDEEG ;
- Délibération d'adhésion à la convention de contrôle de conformité et de suivi des travaux du PETR ;
- Délibération d'approbation du nouveau tableau de classement des chemins ruraux ;
- Délibération d'approbation du nouveau tableau de classement des voies communales ;
- Délibération redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS ;

Informations :

- Vente Martinez ;
- Compte rendu du dernier Comité de l'USTOM ;
- Point sur la téléphonie par Max.

Mme le Maire ouvre l'ordre du jour.

-Délibération sur la protection complémentaire santé et prévoyance des agents

Mme le Maire rappelle au Conseil que dans sa réunion du 5 novembre 2024, un projet de délibération concernant l'adhésion à la convention de participation de la commune à la complémentaire santé et prévoyance du Centre de gestion et la détermination de la part employeur leur a été soumise et a suscité leur aval.

Un montant de 7 € pour la complémentaire prévoyance et 15 € pour la complémentaire santé ont été soumis à l'aval du comité social du Centre de Gestion de la Gironde.

Mme le Maire propose donc de voter de la façon suivante, ainsi qu'il en était décidé lors du précédent Conseil : Prévoyance janvier 2025 : 7 € par agent et par mois.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

Vote POUR : 13 .

-Délibération d'adhésion à la convention de prestation du service pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine auprès du SDEEG :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal leur engagement dans la volonté de rénovation du patrimoine communal et notamment dans l'aménagement de notre école et du bâtiment de la Mairie.

Afin de mettre en place de manière fiable ce projet, le SDEEG propose une prestation d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre. Cette prestation prévoit en préambule, un audit énergétique essentiel pour le lancement du projet, mais également pour le dépôt des demandes de subventions. Le devis sera transmis dès réception.

Mme le Maire souhaite recueillir l'assentiment des élus pour la validation de cette convention.

Votes POUR : 13.

-Délibération d'adhésion à la convention de contrôle de conformité et de suivi des travaux du PETR ;

Mme le Maire rappelle aux élus que ce point a été abordé lors de la dernière réunion mais ajourné faute d'information sur la tarification de ce service. Il est confirmé par le PETR que le service est facturé uniquement lorsqu'il est sollicité.

Madame le Maire invite à passer au vote.

POUR : 13.

-Délibération d'approbation du nouveau tableau de classement des chemins ruraux ;

Le linéaire des chemins ruraux est porté à 2 348 mètres, la principale modification concernant la VC n° 206 au chemin des Coutures. Il est proposé de déclasser en chemin rural (empruntée uniquement par des véhicules agricoles) et de l'incorporer au chemin rural n° 5 qui se trouve dans son prolongement, sous la même dénomination.

Mme le Maire propose au Conseil de passer au vote :

POUR : 12

ABSTENTION :1.

-Délibération d'approbation du nouveau tableau de classement des voies communales :

Le nouveau linéaire de voirie est désormais de 11 562 mètres.

Les modifications portent notamment sur :

-les voies communales à caractère de Places Publiques : Place de la Maire, Parking du cimetière, place Pierre Loti ;

-Les voies communales à caractère de Chemins : rue du Pas d'Oin, Promenade de la Dordogne, Allée de l'Eglise, Chemin de l'école, Route de Jean Faux ; Voie du Temple, Chemin de Lauquey, Chemin de Fonvidal, Chemin des Coutures.

Comme précédemment, Mme le Maire soumet ce nouveau classement au vote.

POUR : 9

ABSTENTION : 4.

-Délibération redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS ;

Une redevance d'un montant de 239 € est due par ENEDIS dans le cadre de l'occupation du domaine public de ses infrastructures

Il est essentiel de rendre de rendre cette redevance valide par le vote.

POUR : 13.

INFORMATIONS

Vente MARTINEZ pour une somme de 1 840 €.

Dernier compte rendu de l'USTOM

Point sur la téléphonie par Maximiliaan VAN DER ZEE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

.
Patrick COUTAREL en sa qualité de premier président de la CDC chargé du développement économique, dans l'action «ESCALE EN CAMPAGNE» nous a remis un questionnaire à faire remplir en n'oubliant pas toutes les attractivités de notre territoire, afin de l'inscrire dans une dynamique de cette partie de la CDC et de n'être pas oublié en concurrence avec St EMILION.